

# Au commencement il y avait six Commissions régionales des forêts

*P. Koné, P. Durst, C. Prins, C. Marx Carneiro, H. Abdel Nour et D. Kneeland*

*Les forums régionaux de la FAO offrent aux pays d'excellentes occasions de travailler de concert pour trouver des solutions communes aux problèmes forestiers.*

**D**ès le début de l'histoire de la FAO, les pays ont reconnu l'importance d'instaurer une coopération internationale en matière forestière à partir du niveau local. À la deuxième Conférence de la FAO, en 1946, ils ont été invités à établir des sous-comités nationaux des forêts. À la troisième Conférence, l'année suivante, la première Commission régionale des forêts a été créée en Europe. En 1961, chaque principale région géographique du monde possédait sa propre commission des forêts.

Au moment de la première réunion du Comité des forêts de la FAO (COFO) en 1972, 50 réunions de Commissions régionales des forêts avaient déjà été tenues. À la fin de 2004, les commissions régionales se seront réunies 127 fois (voir le tableau) contre les 16 réunions du COFO et les 12 réunions combinées du Groupe intergouvernemental sur les forêts (IPF), du Forum intergouvernemental sur les forêts (IFF) et du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). Il en ressort, dès lors, que le «dialogue international sur les forêts» a eu lieu dans le passé au niveau régional plutôt que mondial.

Chaque Commission régionale des forêts est une instance neutre où les pays se réunissent régulièrement, en général tous les deux ans, pour discuter des me-

sures à prendre au niveau régional, pour échanger des informations relatives aux forêts et pour résoudre de concert des problèmes qui transcendent les frontières nationales. Ces débats permettent de faire suivre les engagements mondiaux par des actes dans les régions. Par ailleurs, les recommandations des Commissions régionales bénéficient d'une attention mondiale lors du Comité des forêts et d'autres instances comme le FNUF.

Les commissions donnent à la FAO des avis pour la formulation des politiques et pour l'établissement de priorités relatives à son programme forestier; le Comité des forêts (COFO) passe en revue leurs recommandations lors de ses sessions biennales au siège de la FAO à Rome. Il fait lui-même rapport au Conseil de la FAO. Les commissions peuvent ainsi présenter des questions régionales qui imposent une attention mondiale. Le Comité, à son tour, formule des recommandations à l'intention des Commissions régionales – orientant de telle sorte les activités depuis le niveau mondial jusqu'au niveau régional.

Des différences caractérisent chaque région. La diversité des approches adoptées par les six commissions reflète celle des régions aux plans des dimensions économiques, environnementales et sociales des forêts. En 1949, la Conférence de la FAO avait décidé que «le travail

## Commissions régionales des forêts – faits et chiffres (en octobre 2004)

Commission	Date de la première réunion	Nombre de membres	Nombre de sessions
Commission européenne des forêts	1948	34	32
Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes	1949	32	23
Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique	1950	30	20
Commission des forêts pour le Proche-Orient	1955	24	16
Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique	1960	45	14
Commission des forêts pour l'Amérique du Nord	1961	3	22
<b>Total</b>		<b>168</b>	<b>127</b>

*Pape Koné, Patrick Durst, Christopher Prins, Carlos Marx Carneiro, Hassan Abdel Nour et Douglas Kneeland* sont, respectivement, Secrétaires de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA), de la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (APFC), de la Commission européenne des forêts (CEF), de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC), de la Commission des forêts pour le Proche-Orient (CPFO) et de la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord (CFAN).

des commissions régionales devait être ajusté aux besoins de chaque région et qu'elles n'exerceraient aucun mandat officiel afin de préserver toute leur sou-  
plesse» (FAO, 1949a).

Le présent article résume certains des traits distinctifs et des réalisations de chacune des six Commissions régionales des forêts et envisage leur rôle pour l'avenir.

### COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS

La Commission européenne des forêts (CEF) a été établie par une résolution lors de la troisième session de la Conférence de la FAO en 1947, résolution qui soulignait l'importance de la coopération entre la FAO et la Commission des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), dont le siège est à Genève. La première session de la CEF s'est tenue à Genève en juillet 1948. Au fil des ans, la CEF s'est réunie 11 fois à Genève, 14 fois à Rome et sept fois seulement dans d'autres endroits. D'autres sessions ont lieu (tous les quatre ans) sous forme de sessions conjointes avec le Comité du bois de la CEE-ONU, soulignant ainsi ultérieurement l'importance du partenariat à long terme dans le secteur forestier établi entre la FAO et la CEE-ONU.

Au cours des toutes premières années, la CEF et le Comité du bois avaient promu l'approvisionnement en bois durable en Europe à la suite de la seconde guerre mondiale. Lors de la première réunion de la CEF, les participants ont élaboré des normes de base pour la collecte de données sur les ressources et produits forestiers dans la région. Les rapports de ces premières sessions révélaient la crainte que les produits ligneux soient insuffisants à satisfaire les besoins d'une population européenne en voie d'expansion. L'accent mis sur l'amélioration de la qualité des informations et le suivi de la situation dans son ensemble a été

maintenu tout au long de l'histoire de la CEF. Parmi d'autres activités importantes ont figuré l'évaluation des ressources forestières et les études prospectives du secteur forestier à long terme, initiatives qui ont toutes deux attiré l'attention des spécialistes et des décideurs sur des questions naissantes. La CEF a toujours été assez souple pour faire face aux principaux problèmes actuels, aux événements imprévus comme les violentes tempêtes, et à l'impact des faits survenus dans d'autres domaines, comme les politiques énergétiques et environnementales.

Au fil des ans, la CEF a progressivement élargi son horizon, soulignant de façon croissante l'importance d'une approche équilibrée des aspects sociaux, économiques et environnementaux des forêts. C'est ainsi que l'ordre du jour de la réunion conjointe de la CEF et du Comité du bois de la CEE en octobre 2004 comprenait les points suivants:

- le rôle futur de la CEF et du Comité du bois dans le dialogue international sur les forêts;
- l'application des lois forestières et la gouvernance;

- les accords régionaux d'assistance mutuelle en cas d'incendies de forêts;
- les enjeux à long terme relatifs pour les politiques et institutions forestières et du bois dans une Europe élargie.

Ces points de l'ordre du jour reflètent la réaction des Commissions régionales des forêts aux nouvelles préoccupations du secteur. Il serait utile, par exemple, de procéder à un examen du rôle de la CEF et du Comité du bois dans le dialogue international élargi car les pays en discuteront au cours de la prochaine réunion du FNUF. Les questions relatives à l'application des lois et à la coopération régionale en cas d'incendies de forêts suscitent à l'heure actuelle beaucoup d'intérêt dans de nombreux pays. L'inclusion de 10 nouveaux pays

*La constitution de groupes de travail sur des thèmes particuliers, comme les bassins versants de montagne, fait partie des mécanismes utilisés pour mettre en œuvre les décisions de la Commission européenne des forêts*



dans l'Union européenne constitue un défi pour le secteur forestier aussi bien que pour d'autres.

La CEF a utilisé un large éventail de mécanismes pour mettre en œuvre ses décisions, y compris la constitution de groupes de travail officiels comme le Groupe de travail européen sur les bassins versants de montagne et les équipes de spécialistes pour l'étude de thèmes particuliers comme les marchés et la commercialisation des produits forestiers; la surveillance des ressources forestières; les incendies de forêt; la parité hommes-femmes et la forêt; les bonnes pratiques d'établissement de contrats forestiers et le développement durable du secteur forestier dans la Communauté des États indépendants et en Europe du Sud-Est.

La CEF promeut la formation de partenariats avec d'autres organisations (l'Union européenne et l'Organisation internationale du travail, par exemple) et avec les parties prenantes. Un partenariat particulièrement solide a été instauré avec la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (MCPFE), qui est le forum décisionnel du plus haut niveau sur les forêts en Europe. La coopération avec la MCPFE a renforcé l'impact d'un grand nombre des activités de la CEF, et cette dernière a fourni un appui résolu à bien des activités de la MCPFE, notamment en ce qui concerne les critères et indicateurs de gestion durable des forêts.

#### **COMMISSION DES FORÊTS POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES**

La Commission des forêts et des produits forestiers pour l'Amérique latine a été établie par la quatrième session de la Conférence de la FAO en 1948. À sa première réunion, tenue à Rio de Janeiro (Brésil), en 1949, étaient représentés sept pays d'Amérique du Sud et un pays

d'Amérique centrale. La commission s'est agrandie par la suite englobant les pays des Caraïbes, si bien que la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC) compte actuellement 32 membres.

Durant les 55 années de cette commission, de nombreux changements sont

intervenus dans le secteur forestier de la région. Nombre de pays ont créé des institutions forestières de haute technicité, y compris des universités et des centres de recherche forestière avancés. Le secteur privé a connu un essor considérable dans certains pays tout en restant relativement peu développé dans

#### **Cibler les questions partagées: les groupements du sous-groupe des Caraïbes**

**Les groupements régionaux se caractérisent encore par une grande diversité, et parfois des subdivisions ultérieures pourraient faciliter le ciblage de problèmes communs. Le sous-groupe des Caraïbes de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes comprend toutes les îles des Caraïbes et trois pays continentaux (Belize, Guyana et Suriname), outre des territoires sous la tutelle des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France. La densité moyenne dans les îles (155 habitants au kilomètre carré) est six fois plus élevée que dans les pays continentaux d'Amérique latine (24 habitants au kilomètre carré). Les 16 pays du sous-groupe ne renferment que 4 pour cent du couvert forestier total et 7 pour cent de la population totale du continent latino-américain.**

**Cependant, ce sous-groupe est caractérisé par une très grande diversité: il comprend des pays au couvert forestier très étendu (Guyana et Suriname) alors que dans d'autres les forêts sont beaucoup plus rares (Haïti et Antigua-et-Barbuda); certains de ses pays ont une très faible densité comme le Suriname et le Guyana (quatre habitants au kilomètre carré) et d'autres sont densément peuplés telle la Barbade (626 habitants au kilomètre carré).**

**C'est pourquoi le sous-groupe réalise la majorité de ses activités dans des groupes de travail limités où la coopération est plus soutenue car elle s'établit surtout entre**

**pays aux conditions écologiques et sociales similaires. En 2004, par exemple, le Groupe de travail spécial des pays ayant de vastes zones boisées (Belize, Guyana, Guyane française, Suriname) a tenu une réunion régionale sur l'exploitation à impact limité. Le groupe de travail des petites et moyennes îles anglophones (Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago et Barbade) ont tenu un atelier régional sur la gestion des forêts pour l'écotourisme et une consultation régionale d'experts sur l'éducation écologique. Un troisième groupe de travail se penche sur les problèmes des îles francophones et hispanophones (Cuba, Haïti, République dominicaine).**

**La participation aux groupes n'a pas un caractère d'exclusivité; les pays de tous les groupements sous-régionaux sont libres de prendre part aux ateliers et réunions des autres groupes de travail.**

*Source:* Extrait d'un rapport préparé par James Singh, Commissaire forestier du Guyana et Vice-Président du sous-groupe des Caraïbes de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes.



*Par le biais des groupes de travail techniques, la Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique a mis au point des outils pratiques comme le Code des pratiques d'exploitation forestière en Asie et dans le Pacifique, appliqué à l'heure actuelle dans différents pays*

d'autres. La coopération entre les pays s'est accrue, comme le démontrent le grand nombre de réseaux actifs qui se sont constitués aux niveaux régional ou sous-régional dans des domaines comme les incendies de forêts et les programmes forestiers nationaux. La CFALC est le mécanisme de coordination de deux réseaux techniques de coopération régionaux: l'un sur les parcs nationaux, les autres aires protégées et la faune sauvage et le deuxième sur la gestion des bassins versants.

Parmi les exemples de réalisations récentes figurent les suivants:

- la constitution de réseaux régionaux visant à prévenir et à combattre les incendies de forêts;
- la coopération en matière de forêts et changements climatiques;

- le partage de technologies pour les systèmes d'information sur les forêts et les évaluations des ressources forestières;
- la mise en place d'approches communes pour affronter les questions relatives à la forêt et à l'eau.

Ces dernières années, un comité directeur de la CFALC s'est avéré particulièrement actif. Il comprend les vice-présidents de chacun des quatre groupes sous-régionaux: les pays du Cône Sud; les pays amazoniens; les pays mésoraméricains et les Caraïbes. À l'intérieur de ces groupes sous-régionaux, les représentants nationaux se rencontrent avec une fréquence croissante, parfois au niveau ministériel, pour traiter de problèmes communs (voir encadré p. 12). Un résultat de cette collaboration a été,

par exemple, la stratégie forestière formulée par la Commission d'Amérique centrale pour l'environnement et le développement (CCAD) sous la tutelle de la CFALC.

#### **COMMISSION DES FORÊTS POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE**

La Commission des forêts pour l'Asie et le Pacifique (APFC) a été établie à la suite de la Conférence sur les forêts et l'utilisation du bois pour l'Asie et le Pacifique convoquée par la Conférence de la FAO à Mysore, Inde, en 1949. Comme en Europe, des préoccupations naissaient, d'une part pour le maintien en Asie d'un approvisionnement durable en bois et, d'autre part, pour les taux élevés de déboisement dans plusieurs pays de la région au cours des années qui ont fait immédiatement suite à la seconde guerre mondiale. La conférence de Mysore a conclu qu'au-delà des tensions économiques et politiques et des difficultés désormais généralisées dans la région, les gouvernements devaient de toute urgence élaborer des plans pour la mise en valeur, l'expansion et la conservation des forêts (FAO, 1949b).

Dès ses premières sessions, la APFC a reconnu la grande diversité des situations qui caractérisaient les différents pays de la région. Dans certaines zones les forêts abondaient et dans d'autres elles étaient

rares. Dans maints pays, la pression démographique et la pauvreté entraînaient le déboisement généralisé.

La APFC s'est réunie 20 fois et compte actuellement 30 membres. Elle englobe dans une seule instance toute la diversité des pays développés et des pays pauvres de la région. Par l'établissement de groupes de travail techniques, la commission a pu mettre au point des solutions pratiques pour des problèmes prioritaires; exemple en est le *Code of practice for forest harvesting in Asia-Pacific* (Code des pratiques d'exploitation forestière en Asie et dans le Pacifique), préparé par la commission au niveau régional et qui est maintenant mis en œuvre dans les différents pays.

Parmi les réalisations récentes de la APFC figurent:

- l'initiative novatrice qu'est la préparation d'études prospectives régionales du secteur forestier par les pays;
- des études régionales sur l'impact des mesures interdisant l'exploitation forestière;
- des examens régionaux de l'efficacité des incitations visant à stimuler le développement des plantations;

- le lancement du Réseau Asie-Pacifique sur les espèces forestières envahissantes;
- l'initiative «En quête d'excellence» visant à identifier des cas de gestion exemplaire des forêts dans la région.

Ces dernières années, un Comité exécutif de la APFC, comprenant le président et les vice-présidents de la commission, a été établi pour créer un mécanisme apte à multiplier les activités entre les réunions biennales de la commission. Le changement le plus important a consisté peut-être dans la décision de la APFC d'assumer la responsabilité directe de la supervision du travail de la FAO dans la région, où auparavant les décisions pratiques étaient normalement prises par le personnel du Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok.

#### COMMISSION DES FORÊTS POUR LE PROCHE-ORIENT

D'après une anecdote concernant la fondation de la FAO, le Président des États-Unis, Franklin Roosevelt, aurait été indigné, en survolant la zone du Pro-

che-Orient où se trouvaient naguère les cèdres du Liban, de constater les effets du déboisement et de l'usage impropre des forêts. De retour à Washington, il a insisté pour que les forêts occupent une place prioritaire dans le mandat de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies naissante. Bien qu'il soit impossible de vérifier l'authenticité de cette histoire, elle fournit une perspective intéressante à partir de laquelle examiner le secteur forestier dans la région du Proche-Orient.

La région est dominée par des pays à faible couvert forestier; le Soudan et la Turquie sont les seuls pays ayant plus de 10 pour cent de couvert. Cependant, il ne faut pas en conclure que la foresterie ne joue pas un rôle important dans la région; bien au contraire, la rareté des forêts confère une importance encore majeure aux terres boisées et aux arbres hors forêt présents dans la région.

La Commission des forêts pour le Proche-Orient (CFPO) a été établie en 1952 par la Conférence de la FAO. Le Proche-Orient n'étant pas une région géographique distincte, un certain nombre de membres de la CFPO sont aussi membres d'autres commissions, y compris celles pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Europe. Néanmoins, les réunions de la CFPO représentent de façon croissante un événement marquant pour les pays dont les situations environnementales et culturelles sont similaires, car elles leur permettent de comparer leurs politiques et d'échanger des informations et des techniques.



FAO/2086/R. MESSORI

*Les principales réalisations de la Commission des forêts pour le Proche-Orient comprennent la promotion du boisement et de la plantation d'arbres dans les zones arides*

Depuis la constitution de la CFPO, ses membres régionaux ont augmenté, passant de huit à 24. Pendant les 52 ans de son existence, ses principales réalisations ont compris les suivantes:

- promotion du boisement et de la plantation d'arbres à des fins de protection;
- intégration en zone aride d'essences forestières dans les paysages, les champs agricoles et les agglomérations (rideaux-abris, brise-vent, arbres pour la fixation des dunes, arbres d'agrément);
- promotion d'essences indigènes et exotiques à croissance rapide dans toute la région.

La CFPO a également fourni un appui à l'enseignement forestier et stimulé la prise de conscience des avantages que procurent les arbres et les forêts. Parmi ses réalisations figurent l'établissement d'une école régionale forestière et d'élevage, la création d'une terminologie forestière en arabe et la traduction dans cette langue de textes sur les forêts; l'inclusion de questions forestières dans le programme d'étude des écoles agricoles; et l'introduction dans de nombreuses écoles de matières multidisciplinaires plus générales comme l'économie rurale, la gestion des terres et le rôle vital que jouent les forêts et les arbres dans la production et la sécurité alimentaires.

Récemment, la CFPO a appuyé le Processus de Téhéran pour venir en aide aux pays à faible couvert forestier et pour l'élaboration et la mise en œuvre de critères et indicateurs de gestion durable des forêts dans ces pays.

#### **COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE**

La première session de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique (CFFSA), connue alors sous

le nom de Commission des forêts pour l'Afrique, s'est tenue au Nigéria en 1960; y ont assisté les représentants de 18 pays africains et de quatre pays européens. En 2004, 44 pays africains avaient adhéré à la commission. Sept de ses membres appartiennent aussi au Comité CFFSA/CEF/CFPO des questions forestières méditerranéennes – *Silva Mediterranea*, un autre organe statutaire de la FAO. La CFFSA a un organisme subsidiaire très actif, le Groupe de travail sur la gestion de la faune sauvage et des aires protégées.

Pendant de nombreuses années, à l'instar de quelques autres commissions au cours des premières années, la CFFSA n'était pas particulièrement active. En raison des problèmes de développement qui affectent tous les pays de la région, elle manquait de ressources et d'appui institutionnel, se limitant à accueillir les réunions biennales tenues pour examiner des questions intéressant les pays de la région. Cependant, au cours des cinq à six dernières années, son rôle d'instance pour l'analyse des questions touchant directement les forêts a été revitalisé. L'intérêt porté à l'adoption d'approches régionales pour résoudre les problèmes s'accroît rapidement et un certain nombre d'initiatives sous-régionales, comme le processus de la Conférence des ministres chargés des forêts en Afrique centrale (COMIFAC), ont aidé à renforcer les processus régionaux aussi.

Les dernières réalisations de la CFFSA comprennent les suivantes:

- l'Étude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA), un processus détaillé et fortement participatif intéressant l'ensemble de la région;
- la promotion d'initiatives sous-régionales, comme la formulation d'une stratégie pour la viande de brousse en Afrique occidentale;
- l'appui aux pays pour la mise en œuvre de politiques convenues au niveau régional;

- la préparation de rapports de situation et l'appui institutionnel connexe donné à la participation de l'Afrique au dialogue international sur les forêts.

Malgré les améliorations récentes, la CFFSA se heurte à de nombreux obstacles qui l'empêchent d'être aussi efficace qu'elle voudrait. Ces obstacles comprennent le coût élevé des voyages dans la région; les troubles intérieurs en cours dans de nombreux pays; le roulement excessif du personnel, notamment dans les pays touchés le plus sévèrement par le VIH/SIDA, et la faiblesse relative des institutions forestières et de la faune sauvage dans nombre de ses pays.

#### **COMMISSION DES FORÊTS POUR L'AMÉRIQUE DU NORD**

La dernière commission régionale établie par la Conférence de la FAO, à savoir la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord (CFAN), s'est réunie pour la première fois au Mexique en 1961. Formée de trois pays membres seulement (le Canada, le Mexique et les États-Unis), la CFAN a moins de difficultés que les commissions des autres régions à réaliser des activités auxquelles participent tous ses membres.

Au fil des ans, la CFAN a mis au point une approche de la coopération fondée sur le concept de groupes de travail techniques. La plupart de ces groupes ont commencé leurs activités comme groupes de recherche, leur travail étant orienté vers l'échange d'informations scientifiques entre les institutions de recherche de la région. Ces dernières années, l'accent a, pour la plupart des groupes, porté moins sur la recherche que sur la coopération pour les questions de fonds et la gestion.

Chaque groupe de travail comprend au moins un membre actif appartenant à chacun des trois pays. Les membres sont des fonctionnaires gouvernementaux, des chercheurs universitaires et

## Certaines des recommandations du Comité des forêts concernant les Commissions régionales des forêts

### COFO 1997

- Les Commissions régionales des forêts devraient former des groupes sous-régionaux afin d'aborder des questions particulières, de constituer des réseaux et d'échanger des informations.
- Le Département des forêts de la FAO devrait fournir aux commissions une direction stratégique.
- Les réunions des commissions devraient être ouvertes et accueillir des représentants des ONG et du secteur privé.

### COFO 1999

- La FAO devrait accorder la priorité aux recommandations des Commissions régionales des forêts conformément au Cadre stratégique de la FAO 2000-2015.
- La FAO et les pays devraient poursuivre leurs efforts visant à renforcer les commissions.

### COFO 2001

- La FAO devrait continuer à renforcer la capacité et les rôles des Commissions régionales des forêts.
- Les commissions devraient favoriser la mise en œuvre des propositions d'action IPF/IFF en facilitant leur examen et l'établissement de priorités au niveau national, et en identifiant les avantages comparatifs des organisations et processus œuvrant dans la région.
- Les commissions devraient jouer un rôle actif en favorisant la présentation des perspectives régionales au FNUF et au PCF.
- Les commissions devraient promouvoir la participation du secteur privé et des ONG au secteur forestier.

### COFO 2003

- Les Commissions régionales des forêts sont un important mécanisme qui encourage les pays membres à entreprendre la gestion durable de leurs forêts.
- Les commissions devraient resserrer leurs liens avec d'autres organisations et processus régionaux.
- Par le biais des commissions, la FAO devrait jouer un rôle de chef de file en fournissant un appui et en mettant davantage l'accent sur les politiques et les avis techniques qui favorisent la mise en œuvre par les pays des propositions d'action IPF/IFF, et elle devrait poursuivre ses efforts destinés à créer des capacités dans ce domaine chez les pays membres.
- Les commissions devraient faciliter l'évaluation et la mise en œuvre des propositions d'action IPF/IFF et d'autres actions convenues au plan international dans les pays.
- Les commissions devraient favoriser l'échange d'informations entre le FNUF et les pays.
- Par le truchement des commissions, la FAO devrait accroître la prise de conscience au niveau national de l'importance de la gestion durable des forêts.

des membres de sociétés privées et d'organisations non gouvernementales (ONG). À l'heure actuelle les groupes de travail de la CFAN œuvrent dans les domaines suivants:

- changements atmosphériques et forêts;
- gestion des incendies;
- produits forestiers;
- insectes et maladies;
- sylviculture
- ressources génétiques forestières;
- inventaire, surveillance et évaluation des forêts;
- gestion des bassins versants.

Parmi les exemples de coopération entre pays au titre de la CFAN figurent des séminaires et conférences régionaux parrainés par les groupes de travail; des accords entre les pays de la région pour le partage des ressources destinées à la lutte contre les incendies de forêts, les infestations d'insectes nuisibles et les maladies; des études conjointes sur les effets de la pollution atmosphérique sur les forêts et l'élaboration de normes et méthodologies communes pour les évaluations des ressources forestières.

### FUTURS ENJEUX

À pratiquement chacune des dernières réunions des Commissions régionales des forêts, ainsi qu'à chacune des dernières réunions du Comité des forêts (voir encadré ci-contre), les pays sont convenus que les commissions devraient être renforcées et leur rôle étendu, et qu'elles peuvent jouer un rôle encore plus efficace dans l'appui fourni aux pays pour promouvoir la gestion durable des forêts.

Dans plusieurs régions, il est unanimement reconnu que les commissions doivent devenir le lieu où instaurer un dialogue régional sur les questions de fond, tout en fournissant un apport direct à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts dans les pays de la région. Il faudrait pour ce faire renforcer leur

collaboration avec d'autres instances: entre la CFAP et l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), la CFFSA et l'Organisation africaine du bois (OAB) et la CEF et la CMPFE, par exemple.

Leur rôle potentiel de mécanisme permettant de présenter les perspectives régionales aux processus mondiaux, comme le FNUF, devrait être renforcé par des réunions auxiliaires.

En outre, il pourrait être possible d'accroître la collaboration entre les commissions régionales et leurs groupes de travail. Cette collaboration, tout en étant encouragée, reste à l'heure actuelle essentiellement théorique. Plusieurs pays font partie de plus d'une commission (les pays d'Afrique du Nord, par exemple, adhèrent à la CFFSA et à la CFPO, et les États-Unis et le Mexique à la CFPO et à la CFALC) assurant ainsi la pollinisation croisée des idées parmi les commissions. L'exemple le plus clair et le plus fructueux de collaboration entre les commissions ces dernières années a été la Conférence panaméricaine sur les incendies de forêts, parrainée conjointement par la CFALC et la CFPO et tenue au Costa Rica en octobre 2004.

De même que pour la plupart des initiatives du secteur public aujourd'hui, les ambitions dépassent les ressources financières disponibles pour les réaliser. L'enjeu le plus important pour les commissions régionales des forêts pourrait consister à exercer un impact majeur sans pour autant augmenter les ressources. Les commissions ne bénéficient d'aucun budget d'exploitation proprement dit; la FAO se limite à financer l'organisation des réunions biennales et les services relatifs. Pour le reste, il appartient aux pays membres de veiller au bon déroulement de leurs activités.

En dernière analyse, l'impact des Commissions régionales des forêts est déterminé par leurs membres. La mesure

dans laquelle elles pourront devenir plus efficaces à l'avenir dépendra, pour une large part, des engagements pris par les pays dans chaque région. La FAO continuera à fournir des services de secrétariat aux commissions, mais leur efficacité est fonction de l'appui des pays, qu'il soit financier ou en nature. Indépendamment de leur taille, les contributions des pays sont le signe que la commission leur appartient réellement.

### CONCLUSIONS

Les Commissions régionales des forêts ont une longue histoire qui, dans la plupart des cas, dure depuis au moins 50 ans. Plus que toute autre institution, les commissions ont servi d'instance permettant à davantage de personnes venant de différents pays de travailler ensemble en vue de trouver des solutions communes aux problèmes forestiers

Il est difficile de mesurer l'impact de ces commissions. À l'instar d'autres instances qui réunissent des personnes pour échanger des idées et des aspirations, elles ne produisent pas normalement des résultats tangibles, comme la plantation d'arbres ou l'établissement d'écoles forestières. Mais cela ne veut pas dire qu'elles n'exercent pas un impact important sur le monde forestier. Comment mesure-t-on la valeur de la constitution de réseaux, de l'échange d'informations, des synergies nées de la recherche conjointe de solutions?

Les recommandations des Commissions régionales des forêts sont normalement mieux ciblées et plus pratiques que celles du COFO, qui traite de questions d'importance mondiale et ce, car les pays d'une région donnée tendent à avoir davantage d'intérêts communs et sont plus disposés à intervenir au niveau régional qu'au niveau mondial.

Les commissions ont aussi leurs faiblesses. Notamment, elles n'ont pas de budget d'exploitation propre. Les

membres peuvent ou non disposer des ressources permettant la mise en œuvre des recommandations. Ces recommandations dans les régions plus prospères ont donc de meilleures chances d'être concrétisées que dans les régions plus pauvres. Comme pour tout forum intergouvernemental, l'adhésion aux Commissions régionales des forêts est volontaire et les recommandations ne sont pas juridiquement contraignantes.

Le véritable enjeu à l'avenir consistera à surmonter ces limitations par une participation volontaire accrue et davantage d'engagements de la part des pays membres.

Somme toute, la plupart des personnes qui, au fil des ans, ont participé aux Commissions régionales des forêts sont partisans de ce processus. La grande majorité des pays sont convaincus que les avantages excèdent les coûts. Pendant que la communauté forestière mondiale cherche à conclure des accords internationaux, il est juste de prêter une attention soutenue au rôle potentiel que peuvent jouer les Commissions régionales des forêts en intensifiant la coopération et les progrès vers la gestion durable des forêts du monde. ♦



### Bibliographie

- FAO.** 1949a. *Rapport de la Conférence de la FAO- cinquième session.* Washington, États-Unis, 21 novembre - 6 décembre 1949. Washington, États-Unis.
- FAO.** 1949b. *Report of the Forestry and Timber Utilization Conference for Asia and the Pacific,* Mysore, Inde, 28 mars - 8 avril 1949. Washington, États-Unis. ♦